

Équipements et services partagés

- ☑ appartement pourvu d'une bibliothèque/bureau, d'une buanderie et de divers espaces de stockage
- ☑ environnement calme et verdoyant
- ☑ ménage par une société extérieure des surfaces partagées (1 fois/mois)
- ☑ locaux sécurisés
- ☑ livres
- ☑ télévision/Wifi
- ☑ console de jeux vidéo et jeux vidéo
- ☑ abonnement à une plateforme de streaming
- ☑ babyfoot
- ☑ accès à la salle de sport de l'association du personnel inter-hospitalier (APIH)
- ☑ Parc de stationnement gratuit (voiture, rack à vélos...)



Hôpitaux de
Saint-Maurice



Qu'est-ce que le coliving ?

Vous êtes recruté(e) aux Hôpitaux de Saint-Maurice, vous exercez un métier « en tension » et vous cherchez un logement ?

L'hôpital peut vous aider en mettant à votre disposition un appartement dans une nouvelle forme de collectivité alliant espaces privés et espaces partagés : **le coliving**.

Est-ce pour moi ?

L'appartement meublé a une surface de 200 m² situé au sein de l'hôpital et peut accueillir 5 professionnels.

L'offre de coliving peut vous être proposée lors de votre recrutement et/ou lors de la pérennisation de votre emploi :

- ☑ si vous exercez un métier considéré comme en tension aux Hôpitaux de Saint-Maurice (infirmier/ière, kinésithérapeute ou rééducateur/trice)
- ☑ et si vous accédez à votre premier emploi, êtes en contrat d'allocation d'étude et pré-recruté(e) ou êtes dans une situation de transition

Pour combien de temps ?

L'offre de coliving est temporaire.

Selon les cas, votre contrat de location pourra s'échelonner de quelques mois à un an.

Cette offre est conditionnée à votre emploi au sein de l'hôpital.

Quel loyer ?

Votre loyer mensuel (charges comprises) sera compris entre 280 et 347 € (tarif indicatif susceptible d'évoluer), selon la taille de votre chambre.

L'appartement



Espace de vie partagé.



Cuisine ouverte sur une salle à manger.



Une des 3 salles de bain.



Une des 5 chambres.

